

INFORMATIONS

Section 01 du Comité national de la recherche scientifique : bilan du fonctionnement de la mandature 2004-2008

Fabrice Planchon¹

Dans le cadre de son mandat, la section a élaboré en 2006 un document de conjoncture, disponible sur le site du CNRS², qui présente un panorama des développements mathématiques récents et illustre la qualité des mathématiques françaises, d'un point de vue scientifique.

Le présent texte (qui ne prétend pas être exhaustif!) a un objectif différent : présenter les modalités de l'activité de la section 01, « mathématiques et interactions des mathématiques » sur la durée du mandat qui s'est achevé en septembre 2008. Il passe en revue la plupart des missions confiées à la section, ainsi que le contexte (politique et scientifique) dans lequel elles ont été menées. Son caractère souvent technique, l'accent parfois mis sur les dysfonctionnements, doit plus à l'usure du mandat et de son rédacteur qu'à la réalité quotidienne de l'activité de la section : les mathématiques y occupent une place prépondérante, lors des évaluations bien sûr et en particulier pendant le concours, où la qualité des candidats a produit des discussions passionnantes dans une excellente atmosphère. Une analyse des aspects scientifiques du concours, sur la durée du mandat 2004-2008 voire au-delà, sera faite ultérieurement, dans un document différent.

Au cours de ces quatre années, la section a été au contact de l'ensemble de la recherche mathématique et de ses acteurs en France. Elle a pu constater la richesse de cette activité, dans tous les domaines, du plus fondamental au plus appliqué, aussi bien au niveau individuel qu'au niveau des laboratoires ou des groupements de recherche. Lors de ses délibérations et de ses choix, elle a été attentive aux équilibres thématiques et a porté une attention particulière aux domaines appliqués, tout en regrettant de n'avoir pu traiter de manière satisfaisante certains domaines qui entrent dans ses attributions, tel celui de l'histoire des mathématiques.

Un bref rappel des activités

Schématiquement, les activités de la section se subdivisent en trois grandes catégories :

¹ Président de la section, 2004-2008.

² <http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2006/01.pdf>

– Évaluation récurrente, de personnels ou de structure ; on peut classer ici les promotions chercheurs ; l'évaluation des chercheurs et des unités se fait chaque printemps, l'ensemble des unités étant classé par vagues (A/B/C/D), chaque chercheur étant évalué tous les deux ans et chaque unité tous les quatre ans (lors de la reconduction du contrat quadriennal). Cette évaluation représente plus de 700 dossiers sur quatre ans. Les promotions, qui sont traitées à l'automne, représentent quant à elles plus de 200 dossiers (en comptant chaque candidature séparément). L'évaluation des GDRs (groupements de recherche) se fait également à l'automne (40 dossiers sur trois ans). Toujours à l'automne, sont traitées les demandes de subventions de colloques et les subventions aux revues.

– Demandes particulières ; entrent dans cette catégorie les demandes hors calendrier récurrent (changement d'affectation, détachement, changement de directeur...) et également le suivi des cas particuliers de chercheurs (une centaine de dossiers sur trois ans).

– Concours de recrutement chercheurs : à chaque printemps, la section se constitue également en jury d'admissibilité (seuls les personnels de rang A et les Bs ayant un rang leur permettant de concourir participent à un concours donné : il y a généralement au moins trois concours (CR2/CR1/DR2) auxquels viennent s'ajouter les concours fléchés). Les concours des années 2005 à 2008 ont vu passer plus de 300 candidats par an, dont plus de 200 sur les concours CR. À noter également que lors des sessions d'automne, la section (dans son ensemble) émet un avis sur les affectations des « nouveaux » entrants (CR et DR). Elle donne également un avis un an plus tard sur leur titularisation (pour les seuls entrants CR).

En dehors du concours qui a ses règles propres, chaque dossier donne lieu à un rapport, communiqué à l'administration et à l'évalué (personne ou structure), rédigé par la section qui désigne généralement un ou plusieurs rapporteurs.

Enfin, les demandes de délégation au CNRS des enseignants-chercheurs sont traitées hors sessions ordinaires, pour des raisons de calendrier. La section délègue donc plusieurs de ses membres pour examiner les dossiers au département scientifique. La même procédure est utilisée pour les demandes de post-doctorants CNRS, et également pour toute demande urgente hors-session.

Un bilan du mandat

Bien qu'aucun texte interne au CNRS n'ait été modifié en ce qui concerne le Comité national, force est de constater que l'érosion continue de ses attributions et prérogatives s'est poursuivie pendant ce mandat, et ceci indépendamment des directions changeantes, des réformes entamées/inachevées/finies et de la bonne volonté générale du secrétariat général du Comité national (SGCN) comme du département scientifique (DS). Le contexte politique très mouvant ne saurait être invoqué comme la seule raison : pour une part, la réforme mise en œuvre à compter de fin 2004, sous couvert de rationalisation, a privé le Comité national de prérogatives importantes (au mépris des textes), comme l'examen des délégations (poursuivi avec l'accord du département scientifique et dans des conditions dégradées, voir la discussion ultérieure sur le sujet. La direction générale actuelle, malgré des déclarations lénifiantes répétées, n'a pas l'air de comprendre qu'il s'agit d'une activité qui ne peut être menée par le seul directeur scientifique adjoint). D'autre part, l'examen

de nombreuses demandes se fait a posteriori et les rend donc plus formelles qu'autre chose. Cela est également vrai de nombreux projets qu'il est demandé d'approuver à leur stade final, sans concertation préalable et, donc, par la force des choses, sans modification possible. Le cloisonnement à l'intérieur du CNRS (direction des relations internationales, direction des partenariats, départements scientifiques...) est partiellement responsable de cet état d'urgence permanent où le Comité national semble représenter un empêcheur de tourner en rond qu'il convient de garder à distance. La très mauvaise information dont disposent souvent les chercheurs et unités sur les moyens et demandes qu'ils peuvent effectuer est également à blâmer (quoique les responsabilités soient à partager également entre direction(s) et unités/personnels sur ce point, l'information existant bien souvent lorsqu'on se donne la peine de la chercher). Malgré ce constat qui peut paraître alarmiste, la section s'est efforcée de rendre ses avis dans les meilleures conditions, dans le souci de l'intérêt des chercheurs et de l'organisme. Les échanges avec le département scientifique ont été nombreux et constructifs, dans un esprit de coopération que l'on ne peut que souhaiter voir se poursuivre. Dans ce cadre, il est important de rappeler au département scientifique, autant que nécessaire, qu'il est dans son intérêt de consulter la section en préalable plutôt qu'a posteriori, et qu'en matière d'évaluation ou d'avis d'ordre scientifique (qu'il porte sur des personnes ou sur des structures), son avis peut être précieux (et donc que s'en priver revient à se priver d'un avis, certes souvent indicatif, mais collégial et, on l'espère, représentatif de la communauté).

Un tour d'horizon rapide de quelques points importants

Le concours

Le concours : certainement la tâche la plus difficile qui incombe à la section, de par ses implications à long terme.

Le nombre de postes ouverts a été raisonnable (en comparaison avec les mandatures précédentes et en regard des autres sections), même si les équilibres entre postes CR/DR ne sont pas toujours ce que la section (et le département scientifique !) souhaiterait. À noter que ce nombre, parfois jugé élevé par d'autres sections, était, pour les postes CR, directement corrélé au nombre de départs vers l'enseignement supérieur, bien plus important en section 01 qu'ailleurs (on a compté plus de 30 départs sur les quatre ans de mandature). La très faible proportion de postes CR1 était voulue par la section (suivant les précédentes); nouveauté peut-être par rapport aux mandatures précédentes, la section en a fait usage pour recruter d'excellents maîtres de conférence (entraînant un effet clair sur le nombre de MdCs candidats). Outre que cela donne une forme de « deuxième chance » à des candidats malheureux à un concours CR2 passé (dont le niveau est et reste très élevé), une explication possible est à rechercher dans le faible nombre de candidats venant de « l'extérieur du système » (étranger notamment). Le nombre, plus élevé que pour les sections précédentes, de postes ouverts aux concours DR2 a permis de travailler dans de meilleures conditions : il faut cependant souligner l'absurdité d'un système où le CNRS affiche qu'il « recrutera » plus de 100 directeurs de recherche une année donnée, alors qu'il recrutera effectivement moins de 20 nouveaux chercheurs au niveau DR, les autres provenant du corps des CRs

et ne correspondant donc qu'à ce que Bercy appelle un « chapeau » budgétaire (un tel « chapeau » de DR2 représente moins d'un tiers d'un poste « frais » au concours CR2...); une séparation claire entre concours interne et externe permettrait un affichage public plus sain, et éviterait certains désastreux malentendus sur la nature « externe » ou interne de tel ou tel poste fléché (les malentendus peuvent aller jusqu'au déclassement en jury d'admission, comme la section l'a appris à ses dépens la première année : désagréable pour le jury d'admissibilité mais encore plus pour le candidat malheureux dont le dossier n'était absolument pas en cause...). D'ailleurs, à tous les niveaux de concours, le nombre de candidats en provenance de l'étranger reste faible : il y a là un travail à faire de la part des laboratoires pour solliciter des candidatures au niveau des concours ouverts, sachant que la direction générale souhaite poursuivre un effort de recrutement « extérieur » qui la conduit à ouvrir des postes fléchés (notamment au niveau DR1, mais pas seulement) sans nécessairement faire un réel travail de préparation (ou, ce qui semble de beaucoup raisonnable, le faire faire par de possibles laboratoire d'accueil). Par ailleurs, et c'est dommage, le nombre de postes disponibles en détachement, qui semblaient les plus appropriés pour accueillir des enseignants-chercheurs en poste en France, notamment pour des opérations de politique scientifique, s'est réduit à zéro : alors même qu'il est désormais possible d'ouvrir des possibilités de détachement sur des postes contractuels, ce qui élimine de facto les nombreuses incompréhensions passées exacerbées lors d'éventuelles intégrations de personnel détaché.

Sur les quatre concours 2005/2008, on remarque, entre autres chiffres intéressants pour les recrutés CRs, une grande diversité de provenance (plus de 20 laboratoires différents) comme d'affectations (plus de 20 destinations également, avec un bon équilibre naturel Paris-Province). L'équilibre thématique est également globalement respecté, et la section, en refusant tout fléchage thématique ou géographique, a assumé comme sa charge naturelle le respect de grands équilibres, et fait valoir ses arguments aux jurys d'admission. À cet égard, la répartition suivant les sections CNU (25/26) ou (et ce n'est pas la même chose) entre mathématiques fondamentales et appliquées apparaît meilleure que par le passé. À noter que, chaque année, il y aura eu un poste CR2 dit d'« échange » avec la section 07, c'est-à-dire un poste ouvert en 01 mais avec une affectation ultérieure par le département ST2I dans un laboratoire de 07, et un poste ouvert en 07 avec affectation ultérieure par MPPU dans un laboratoire de 01. Les sections ont échangé des experts pour ces concours particuliers qui semblent avoir fonctionné de manière tout à fait satisfaisante. Ce genre de croisement peut être fait avec d'autres sections (cela a été le cas avec la section 10 en 2005, sans échange d'expert cependant) et c'est d'ailleurs le cas au concours 2009. En ce qui concerne les recrutements directeurs de recherche, ils sont dans leur quasi-totalité effectués parmi les chargés de recherche, à un niveau (d'âge et d'expérience) généralement supérieur à celui du passage dans le corps des professeurs d'université (on peut relier ce point aux départs vers l'enseignement supérieur mentionnés plus haut, mais cela mériterait une étude séparée). La mobilité (au moment du passage DR ou avant) a été un facteur important (et mentionné comme tel dans les critères d'appréciation de la section) et elle est en nette hausse (là encore, le plus grand nombre de centres attractifs, notamment en province, n'y est pas étranger).

La marge de manœuvre dont la section bénéficiait avec l'augmentation du

nombre de postes a permis de travailler en modulant l'ensemble de ses critères en fonction du vivier des candidats, où des profils d'âge et d'expérience très différents coexistent. Les vœux d'affectation, à quelque niveau que ce soit, n'ont pas joué un rôle déterminant dans les classements (même si la cohérence d'un projet est un élément d'appréciation à prendre en compte !); la majorité de ces vœux a d'ailleurs reçu satisfaction de la part de la direction, et, lorsqu'il y avait des difficultés, la section s'est efforcée de veiller à ce que, lorsque le premier vœu n'était pas satisfait, une alternative satisfaisante pour le nouveau recruté se fasse jour. Il importe d'ailleurs dans ce cadre que futurs recrutés comme futurs laboratoires d'accueil se rendent compte que les choix se préparent en amont, et que les impératifs du CNRS le conduisent parfois à faire des choix difficiles. Autrement dit, l'arrivée d'un nouveau CR dans un laboratoire se prépare au mieux en s'assurant que d'excellents candidats souhaitent y venir, plutôt qu'en harcelant section et département scientifique une fois la liste connue. Terminons par deux bémols : outre l'absence de recrutement dans le domaine de l'histoire des mathématiques, la faible proportion de femmes dans les recrutements ; celle-ci reflète malheureusement les effectifs en amont, dans les classes préparatoires et les filières scientifiques de mathématiques. Force est de constater que la section sur ce point n'est pas allée au-delà du constat, avec 6 recrutements sur 62 postes CRs ouverts sur 3 ans. Enfin, difficile de clore ce bref panorama du concours sans évoquer les changements en cours, qui ont déjà eu un effet direct sur la campagne de recrutement 2009 : l'apparition des « chaires » conjointes CNRS-Universités conduit directement à la disparition d'environ 5 postes de CR2 au concours général, sans contrepartie réelle en terme d'emploi statutaire. Au-delà, leur modalité de mise en place (et plus particulièrement de recrutement) ne semble pas de nature à favoriser le niveau d'excellence qui est celui du concours national ; le double fléchage géographique et thématique, pratiqué dans l'urgence, est à l'antithèse de la pratique menée par la section 01, et il est frappant de constater qu'il disparaît un nombre de postes équivalent à celui qui était donné justement au titre de ce flux vers l'enseignement supérieur que l'on voudrait favoriser partout ailleurs...

L'évaluation

L'évaluation des chercheurs et des unités occupe une bonne part de l'activité des deux sessions, automne et printemps. À l'automne se déroulent les promotions de grade : les promotions CR2→CR1 n'ont posé aucun problème particulier, puisque le CNRS disposait du nombre de postes suffisants (et que les CR2 candidats montraient d'excellents dossiers!) chaque année. On note toutefois que les disparités grandissantes au recrutement (en terme d'âge et de développement scientifique) justifieraient très certainement une disparition de la barrière des quatre ans, ou une fusion pure et simple des classes comme celle réalisée dans le corps des MdCs (le reclassement au recrutement prenant, lui, en compte les disparités lors de la reconstitution de carrière). Les promotions de classe au niveau DR (vers DR1 puis DRCE) constituent l'un des principaux points noirs de l'activité : le nombre ridiculement bas de promotions disponibles (particulièrement criant pour le passage DRCE où les courbes d'âge moyen, pour le CNRS dans sa totalité, de promotion DR1→DRCE1 et DRCE1→DRCE2 sont allées jusqu'à presque s'inverser il y a quelques années). Cela conduit à un travail de « gestion » d'une (trop) longue file d'attente sur quatre ans, à peine remise en cause par l'apparition éventuelle

de nouveaux candidats. La lisibilité extérieure des classements faits n'est pas non plus la meilleure, la liste des candidats n'étant connue que de la seule section (qui ne peut classer un candidat n'ayant pas fait acte de candidature). Sur quatre ans, la section aura vu la promotion de 13 DR2s vers DR1s, 2 DR1 vers DRCE, et 1 DRCE1 vers DRCE2. La direction générale du CNRS avait annoncé à l'automne 2007 un effort de rééquilibrage dans les différentes classes (la limite statutaire du pourcentage de DRCE, fixée à 10%, étant très loin d'être atteinte, contrairement au corps des professeurs d'université où la situation est « meilleure »). On ne peut que souhaiter que cela se traduise par une (timide) amélioration de la situation sur la mandature qui vient de débiter.

L'évaluation des unités est actuellement en pleine restructuration, suite à la mise en place de l'AERES. Cependant, la direction actuelle du CNRS souhaite que les sections continuent d'examiner les unités, et les textes prévoient de toute façon un avis des sections sur les créations et renouvellement des unités, ce qui ne peut se faire sans évaluation sérieuse. Il est encore trop tôt pour tirer un bilan du nouveau système, après une campagne d'évaluations (et les visites afférentes), mais il conviendra de rester vigilant au rôle du Comité national dans ce domaine, le lien entre évaluation des structures et évaluation des personnes ne devant pas être remis en cause. Le principe des comités de visite mis en place par l'AERES n'est pas fondamentalement différent de celui utilisé auparavant par le département scientifique, et la section a travaillé, comme auparavant, sur la base des rapports et des éléments fournis par son représentant dans le comité de visite. Cependant, une évolution mal venue dans le nouveau système est l'absence de représentant ITA, sauf proportion élevée d'agents dans la structure évaluée : lors des deux années d'évaluation mandatées par le CNRS, la section envoyait systématiquement (à la demande du département scientifique et en ignorant la règle interne du CNRS, assez proche de la règle actuelle de l'AERES, soit dit en passant) l'un de ses 3 membres ITA dans les comités de visite nommés par le CNRS, en sus de son ou de ses représentants (enseignants-)chercheurs. Ils jouaient un rôle extrêmement précieux pour le comité de visite, puis pour la section dans son appréciation du bon fonctionnement quotidien des unités ; l'examen de ce quotidien est nécessaire à une bonne évaluation d'une unité, pour les implications qu'il a sur l'environnement qu'elle fournit et qui est un facteur de qualité scientifique. Le département scientifique devra veiller à assurer la présence d'un ITA lors des visites, si l'AERES ne peut/veut prendre cette représentation à sa charge. Par ailleurs, la section a toujours désigné ses représentants en bonne entente avec le département scientifique, espérons que cela se poursuive avec l'AERES, et que l'Agence réalise que la présence d'un représentant par section concernée est nécessaire lorsque les unités ont des personnels relevant du champ de compétence de sections différentes (là encore, ça n'est pas nouveau, et certains départements scientifiques du CNRS « oublient » de prévenir la section 01 de l'évaluation d'un laboratoire dont elle était section secondaire...) ou qu'une méga-évaluation avec des sessions parallèles, si elle ne fait pas appel à plusieurs membres de la section, revient de facto à demander le don d'ubiquité...

Enfin, il faut souhaiter que non seulement le CNRS (plus précisément sa direction) continue de confier un rôle d'évaluation aux sections, mais également qu'il comprenne que laisser sa direction des partenariats (DPA) mener une évaluation parallèle, uniquement sur des indicateurs bibliométriques parfois collectés par elle

seule selon des méthodes qui laissent perplexes, n'est pas de nature à améliorer les relations de l'organisme avec les universités. Que l'avis de la DPA puisse l'emporter sur une succession d'avis favorables de la section (s'appuyant sur un rapport de visite), du conseil scientifique de département, du conseil scientifique du CNRS pour aboutir à une mise en FRE (formation de recherche en évolution, l'appréciation de la dénomination est laissée au lecteur...) n'augure pas bien du futur des « petites » unités. Dans ce cadre, la direction générale actuelle semble malheureusement suivre les traces de sa devancière, plus occupée à sauver ce qu'elle croit être le cœur du CNRS qu'à préserver ce qui a été construit, en collaboration avec les établissements partenaires, par les directeurs adjoints pour les mathématiques, avec l'appui de leurs directeurs scientifiques (SPM puis MPPU), mais le plus souvent dans l'indifférence voire l'incompréhension des directions fonctionnelles à commencer par la première d'entre elles.

Les demandes particulières

Les demandes particulières, de type détachement d'un chercheur, renouvellement de détachement, mise à disposition, congé, mais aussi changement d'affectation sont traitées comme elles arrivent, malheureusement le plus souvent pour effet rétroactif, ce qui réduit d'autant la marge de manœuvre. Le département scientifique et la section ne font sans doute pas assez d'effort pour expliquer les démarches nécessaires et les calendriers à respecter. Cependant la section s'est efforcée de traiter ces demandes au mieux en émettant des avis réfléchis et dictés par la nécessité d'avoir des règles claires (notamment concernant les détachements et leur prolongement éventuel au-delà d'une certaine durée, pour les postes permanents à l'étranger). À l'heure où la direction des ressources humaines du CNRS parle de ne plus présenter ces demandes aux sections du Comité national, il convient de rappeler que toute décision ayant une implication directe d'ordre scientifique sur la carrière d'un chercheur doit être soumise à l'appréciation de la section ; tout autre mode de fonctionnement tomberait dans l'arbitraire et le manque de transparence, et le système actuel peut d'ailleurs déjà donner cette impression... Rappelons que le détachement (et encore plus son renouvellement !) est soumis à l'avis de l'organisme employeur, et qu'un poste statutaire dont le titulaire est en détachement ne revient que sous la forme des postes invités (« postes rouges »). Il convient donc, en regard du nombre de postes ouverts au concours, de peser soigneusement les décisions, puisqu'immobiliser un poste n'est pas sans conséquence. Plus encore, les mises à disposition³, notamment d'organismes étrangers, sont sujettes à caution, surtout lorsqu'elles sont immédiatement suivies de demandes de détachement⁴ ; la facilité de voyager des chercheurs CNRS est unanimement louée, facilitant contacts scientifiques, en France comme à l'étranger, et il ne s'agit pas de la restreindre, mais de mesurer l'intérêt de l'organisme dans ces opérations.

Dans un registre plus désagréable, la section a voté plusieurs avis d'insuffisance professionnelle durant les quatre ans écoulés. Il convient pour éviter d'en arriver là que le suivi normal d'évaluation détecte le plus tôt possible les problèmes potentiels de tous ordres, et qu'une forme d'action (directe auprès du chercheur, à travers le rapport ou un contact, ou indirecte via la DRH) soit entreprise, en association

³ Un chercheur mis à disposition reçoit son salaire du CNRS.

⁴ Un chercheur détaché auprès d'un organisme conserve son poste au CNRS, mais reçoit son salaire de l'organisme.

particulièrement avec son unité. Il est dommage de constater d'ailleurs que certains directeurs d'unité ne s'investissent pas plus dans le suivi de leurs chercheurs, lorsque des problèmes se font jour bien sûr, mais même avant ! Malheureusement, la section n'évalue chaque chercheur que deux fois durant ses quatre ans de mandat, ce qui est peu pour assurer un bon suivi, mais rend d'autant plus important, d'une part qu'il lui soit transmis des rapports d'activité complets, et d'autre part qu'elle produise des rapports qui seront utiles au département scientifique comme à la section suivante.

La question des délégations

Comme indiqué précédemment, la question des délégations aura été un point très négatif de la mandature. D'abord annoncées comme disparaissant du champ de compétence du Comité national, elles sont néanmoins réapparues (grâce essentiellement au désir du département scientifique de s'appuyer sur l'expertise de la section), mais sous une forme dégradée qui ne prête pas à une véritable évaluation sérieuse : le département scientifique signale (et la responsabilité en incombe surtout à la direction des ressources humaines...), avec un délai de réaction très (voire trop !) court l'arrivée des dossiers (qui ne restent au département scientifique qu'une quinzaine de jours), et ces dossiers sont ensuite examinés, sur une journée, par un (petit) groupe de membres de la section. Le nombre conséquent de délégations disponibles rend le travail de choix moins difficile, mais il est à craindre que toute modification de cet équilibre ne rende la situation explosive. L'attitude parfois ambivalente du département scientifique, désireux certes d'avoir l'avis de la section mais également d'exercer ses (nouvelles) prérogatives dans ce domaine a pu parfois laisser perplexe. Or il convient de rappeler qu'effectuer un tri parmi plus de 180 demandes par an nécessite l'expertise de la section dans son ensemble. La section a essayé d'afficher au mieux ses priorités, en concertation avec le département scientifique : ont été ainsi privilégiés les « jeunes » (recrutés, c'est-à-dire souvent les MdCs mais aussi des professeurs), les dossiers présentant un projet de mobilité (surtout géographique mais aussi thématique), ceux qui mentionnaient la préparation d'une HDR (un bémol cependant : une évaluation a posteriori de cette politique affichée depuis des lustres serait bienvenue), les organisateurs de manifestations scientifiques (type semestre IHP), et au titre du département scientifique, des responsables comme les directeurs de laboratoire ; ces axes ont été privilégiés sans concession pour la qualité scientifique des demandes, et la conjonction du nombre d'années calendaires accordées par le CNRS et d'une politique de non-renouvellement et de fractionnement sur semestre a permis de travailler sans dysfonctionnement majeur. Il est à craindre qu'une réduction (qui s'annonce !) drastique, voire une disparition pure et simple à l'échelle de quelques années, de la dotation en délégations ne conduise à une crise sérieuse. Le même constat, sur une plus petite échelle, s'applique également aux postes « rouges », c'est-à-dire les postes d'invitation, pour lesquels la section n'est plus officiellement consultée sans qu'on comprenne bien pourquoi une telle consultation (justifiée puisque concernant des dossiers scientifiques de potentiels invités) empêcherait la direction scientifique d'afficher ses priorités ou ses orientations. Les attributions de post-doctorats, en collaboration avec la CPU, ont mieux fonctionné même s'il reste des points à améliorer, notamment en terme d'évaluation a posteriori des moyens attribués.

Les demandes de subvention de colloques

Les demandes de subvention de colloques, qui sont une autre activité relevant traditionnellement de la section et très observée dans la communauté, ont été de mal en pis d'année en année, à tel point qu'on peut considérer qu'elles ne relèvent plus de l'activité normale de la section. Celle-ci s'était pourtant efforcée de mettre en place dès l'automne 2004 une grille publique d'évaluation des demandes destinée à améliorer la qualité des dossiers présentés, dont la très grande disparité rend la comparaison aléatoire. Les changements de système et la disparition de l'appel d'offre colloques lancé par le département scientifique, remplacé par une case dans les demandes de moyens globaux des laboratoires ont rendu le système totalement opaque et illisible. La faiblesse ridicule des lignes budgétaires associées rendait de toute façon toute forme de travail sur le sujet pratiquement inutile au regard du retour sur investissement. Il y a là une réflexion à avoir. Par contraste, le succès des écoles thématiques (beaucoup plus formatées et relevant de la formation permanente du CNRS) ne se dément pas et le nombre d'excellents projets augmente, ce qui semble inquiéter le département scientifique, à tort à notre avis.

Conclusion

La section a également un rôle de prospective, et dans ce cadre a écrit un rapport de prospective ainsi qu'un rapport de conjoncture déjà mentionné. Ce dernier a été publié, le premier aura servi à l'élaboration du document de prospective du CNRS. S'il est bien difficile de prédire ce que seront les mathématiques de demain (et pas si facile de raconter celles d'aujourd'hui !), le document de prospective aura surtout permis de rappeler les grands principes qui fondent l'activité du CNRS en mathématiques, principes auxquels la section a adhéré pendant sa mandature et qu'elle a partagés avec le département scientifique, tout en gardant son indépendance d'esprit. C'est également cette politique que la section a défendue, en interne d'abord, et à l'extérieur, comme un modèle de développement où le partenariat CNRS-Universités est vécu comme un moyen de structuration d'une communauté majoritairement universitaire, et où les actions du CNRS sont au service de cette communauté dans son ensemble. Dans ce cadre et dans un contexte difficile, la section a travaillé en bonne entente non seulement avec le département scientifique, mais également avec les responsables des mathématiques où qu'ils se trouvent (ministère, AERES, ANR...) comme avec les sociétés savantes (SMF/SMAI/SFDS) pour promouvoir le modèle des mathématiques françaises, dont la qualité nous est apparue se trouver au plus haut niveau mondial, au vu de nos activités d'évaluation et de recrutement.

À l'heure où la création des instituts, avec un institut des sciences mathématiques et de leurs interactions, fait craindre le pire pour la survie du CNRS, il convient de s'interroger sur le sens de la politique menée par le CNRS en mathématiques, parfois « à l'insu de son plein gré » : si, comme l'auteur de ces lignes, on souscrit à une action de coordination et de développement des moyens au service d'objectifs scientifiques que la communauté détermine par elle-même (avec un certain succès !) plutôt qu'à une action de pilotage scientifique direct qui n'a que peu de sens en mathématiques (contrairement à d'autres secteurs où il convient de fixer une ligne d'horizon), alors la création d'un institut peut être l'occasion de rendre pérenne, claire, et affichée, une telle politique. Encore faudrait-il que la

direction du CNRS se l'approprie plutôt que de s'évertuer à l'ignorer, et que le ministère (qui a voulu cette création bien plus que la communauté elle-même, peu au fait des batailles de couloir, au CNRS comme ailleurs), lui donne les moyens d'exister et d'assumer pleinement son rôle. Ou il est à craindre qu'une politique jusqu'alors menée tranquillement à l'ombre du CNRS, avec des moyens certes trop limités mais au moins adéquats (notamment humains, chercheurs ET personnels ITAs, mais aussi CIRM/CIMPA/IHP/IHÉS, délégations, programmes de coopération...), se voie asphyxiée par la double action d'une direction du CNRS occupée à recentrer ses moyens sur les mythiques laboratoires « stratégiques » (ou serait-ce propres?), alors que sa richesse est au moins autant, sinon plus, dans son tissu d'unités mixtes, et ce bien au-delà des mathématiques, et d'un ministère, toujours prompt à souligner la qualité des mathématiques, mais surtout occupé à tenir une implacable logique budgétaire (où toutes les fonctions sont monotones décroissantes).

Une nouvelle étape dans la coopération franco-roumaine en Mathématiques

Bernard Helffer¹, Radu Purice²

La création du LEA

Le 17 mars dernier, l'Académie des Sciences de Roumanie, le CNRS et l'université Paris-Sud ont signé le texte portant création d'un Laboratoire Européen Associé franco-roumain en Mathématiques portant le nom de MATHMODE.

Cette nouvelle structure de Laboratoire sans murs créée par le CNRS est ainsi expérimentée pour la première fois dans le domaine des mathématiques et c'est aussi la première fois qu'elle réunit un laboratoire français et un laboratoire roumain.

La création d'un tel laboratoire ne doit pas surprendre. L'activité de recherche franco-roumaine en mathématiques a en effet une longue tradition. Il s'est ainsi créé entre les communautés mathématiques des deux pays des relations profondes, comme l'attestent par exemple le grand nombre de thésards roumains et de mathématiciens d'origine roumaine travaillant dans les laboratoires de recherche en France et l'organisation commune depuis bientôt vingt ans d'un colloque biennal franco-roumain en Mathématiques Appliquées qui s'est déroulé cette année à Braşov et qui sera organisé dans deux ans à Poitiers.

La concrétisation relativement rapide de ce projet ne doit pas nous faire oublier qu'il n'aurait sans doute pas vu le jour sans les efforts inlassables de collègues depuis de nombreuses années et tout particulièrement parmi eux D. Cioranescu, Y. Maday et M. Iosifescu de l'Académie roumaine. Les directeurs scientifiques successifs pour les mathématiques au CNRS Christian Peskine puis Jean-Marc Gambaudo et les attachés scientifiques en poste à l'ambassade ont aussi joué un rôle important.

¹ Université Paris-Sud et codirecteur du LEA Math-Mode.

² IMAR Bucarest et Codirecteur du LEA Math-Mode.